Colloque

Direction scientifique : Thibaut LARROUTUROU

Fortifier l'État de droit ?



La Vème République face à la montée des périls

Mercredi 27 Janvier 2027
Jeudi 28 Janvier 2027

9h00-17h00
9h30-17h30

Université Evry Paris-Saclay
Salle des Lumières
Bibliothèque Universitaire

PRESENTIEL ET VISIOCONFERENCE

UNIVERSITÉ ÉVRY
PARIS-SACLAY

CRLD Centre de Recherche Léon Duguit

www.univ-evry.fr

Présentation

Le premier quart du vingt-et-unième siècle a été marqué par un mouvement *crescendo* de désintérêt ou de détachement des sociétés et des dirigeants politiques pour les principes de la démocratie, de l'État de droit et des droits fondamentaux. Les qualificatifs se multiplient pour désigner des États qui, alors même qu'ils figurent au rang des plus anciennes démocraties du monde ou participent à des organisations internationales fondées sur des valeurs telles que l'État de droit, s'éloignent plus ou moins brutalement de ces principes : démocraties illibérales, autocraties électives, démocratures…

Il est de plus en plus vraisemblable que la France n'échappe pas éternellement à ce mouvement particulièrement inquiétant du point de vue des principes qui structurent et organisent les démocraties occidentales depuis la fin du second conflit mondial. Des atteintes décomplexées à l'État de droit et aux droits fondamentaux se font déjà sentir, sans que les réactions politiques ou médiatiques ne soient à la hauteur. Les sondages placent à des niveaux particulièrement élevés des formations politiques assumant plus ou moins vouloir s'extraire du carcan du droit et des droits pour appliquer leur programme. Des universitaires et avocats intéressés par cette question ont d'ores et déjà effectué le constat de la particulière vulnérabilité de notre pays à l'arrivée au pouvoir d'un parti politique qui souhaiterait démanteler sciemment les garanties apportées par l'État de droit (parmi d'autres : *La résistance du système juridique français à un potentiel « choc autoritaire »*, sous la direction des professeurs Laurent Pech et Sébastien Platon ; *Menace sur l'État de droit*, de maître Patrice Spinosi).

Ces perspectives peu réjouissantes invitent à réfléchir collectivement aux moyens de fortifier l'État de droit. Les deux sens de ce terme seront ici mobilisés. D'une part, fortifier signifie « rendre plus robuste ». Cela appelle à s'interroger quant aux moyens permettant de prévenir l'émergence d'un pouvoir illibéral, à la fois en tirant le bilan des exemples étrangers et en mobilisant les outils juridiques disponibles (garantir le pluralisme de l'information, revivifier les modes d'expression démocratique, se prémunir des influences électorales étrangères etc.). D'autre part, fortifier signifie « munir d'ouvrages de défense ». Il s'agirait alors d'identifier les vulnérabilités juridiques susceptibles d'être exploitées par un pouvoir illibéral et, plus important encore, de penser des réformes permettant de les corriger afin de limiter les dommages en cas d'accession aux plus hautes fonctions d'un tel pouvoir. L'exercice n'a sans doute rien d'évident, dans la mesure où les corrections apportées ne doivent ni affaiblir les capacités d'action des institutions lorsque l'État de droit n'est pas remis en cause, ni rendre excessivement difficile le retour à la normalité après le départ du pouvoir de partis illibéraux.

Le présent projet cherche en ce sens à croiser les regards au sein de la science juridique, où de nombreuses branches du droit sont à mobiliser (droit constitutionnel, droit pénal, droit électoral, droit des médias, droit parlementaire, droit des libertés fondamentales…). Il se veut politique, en ce qu'il véhicule la conviction forte que les démocraties respectueuses de l'État de droit et des droits fondamentaux sont, malgré leurs défauts, supérieures aux alternatives, mais apartisan – aucun bord ni parti politique n'est spécialement visé, la menace qui cherche à être conjurée n'étant hélas pas l'apanage de l'un d'entre eux.

Contributeurs

- Julien Bonnet, professeur de droit public à l'Université de Montpellier, président de l'Association française de droit constitutionnel
- Júlia Castro John, doctorante à l'Université Paris Panthéon-Assas.
- Nicolas Chifflot, professeur de droit public à l'Université de Strasbourg, doyen de la faculté de droit, président de l'Association française de droit administratif.
- Marie-Anne Cohendet, professeure de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Bertrand-Léo Combrade, professeur de droit public à l'Université de Poitiers.
- Xavier Dupré de Boulois, professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Benjamin Fargeaud, professeur de droit public à l'Université de Lorraine.
- Aurore Gaillet, professeure de droit public à l'Université Toulouse Capitole.
- Chloë Geynet-Dussauze, maîtresse de conférences en droit public à Sciences Po Lille.
- Anna Glazewski, maîtresse de conférences en droit public à l'Université de Strasbourg.
- Marie Gren, professeure de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Julien Jeanneney, professeur de droit public à l'Université de Strasbourg.
- Thibaut Larrouturou, professeur de droit public à l'Université Évry Paris-Saclay.
- Sylvain Niquège, professeur de droit public à l'Université de Bordeaux.
- Julien Padovani, maître de conférences en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en délégation CNRS à l'UMR DICE de l'Université d'Aix-Marseille.
- Laurent Pech, professeur de droit à l'*University College Dublin*, doyen de la faculté de droit.
- Sébastien Platon, professeur de droit public à l'Université de Bordeaux.
- Florian Poulet, professeur de droit public à l'Université Évry Paris-Saclay.
- Romain Rambaud, professeur de droit public à l'Université Grenoble Alpes.
- Agnès Roblot-Troizier, professeure de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Diane Roman, professeure de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre du CSM.
- Dominique Rousseau, professeur émérite de droit public de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Éric Sales, maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Montpellier.
- Pauline Trouillard, chercheuse postdoctorale au CNRS.

Programme

FORTIFIER L'ÉTAT DE DROIT ?

La Cinquième République face à la montée des périls

Colloque organisé par le Centre de Recherche Léon Duguit (CRLD),
sous la direction scientifique de Thibaut LARROUTUROU

Université Évry Paris-Saclay - Faculté Droit et Sciences Politique

Mercredi 27 et jeudi 28 janvier 2027

Mercredi 27 janvier 2027

9h00 Ouverture du colloque

- **Dimitri Houtcieff**, professeur de droit privé à l'Université Évry Paris-Saclay, doyen de la faculté Droit et Sciences Politique.
- **Olivia Bui-Xuan**, professeure de droit public à l'Université Évry Paris-Saclay, directrice du CRLD.
- **Thibaut Larrouturou**, professeur de droit public à l'Université Évry Paris-Saclay.

9h30 Prolégomènes : les vulnérabilités françaises

- Sous la présidence de **Claire Brice-Delajoux**, maîtresse de conférences à l'Université Évry Paris-Saclay.
- **Sébastien Platon**, professeur de droit public à l'Université de Bordeaux et **Laurent Pech**, professeur de droit à l'University College Dublin, doyen de la faculté de droit.

10h - Partie 1 : Les leçons d'autres lieux

Sous la présidence d'Olivia Bui-Xuan, professeure de droit public à l'Université Évry Paris-Saclay

- *« Les États-Unis d'Amérique de Donald Trump »*,
Julien Jeanneney, professeur de droit public à l'Université de Strasbourg.
- *« Le Brésil de Jair Bolsonaro »*,
Júlia Castro John, doctorante à l'Université Paris Panthéon-Assas.

10h45-11h15 Débat avec la salle et pause

- *« La Turquie de Recep Tayyip Erdoğan »*,
Éric Sales, maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Montpellier.
- *« La Pologne depuis la crise constitutionnelle de 2015 »*
Marie Gren, professeure de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- *« L'Allemagne de la Loi fondamentale : de la démocratie militante à la résilience démocratique ? »*,
Aurore Gaillet, professeure de droit public à l'Université Toulouse Capitole.

12h30-14h30 Débat avec la salle et pause déjeuner

14h30 - Partie 2 : Prévenir l'émergence d'un pouvoir illibéral ?

Sous la présidence de Tanguy Pasquiet-Briand, professeur de droit public à l'Université Évry Paris-Saclay

- *« Éduquer aux droits fondamentaux, à l'État de droit et à la démocratie ? »*,
Julien Padovani, maître de conférences en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en délégation CNRS à l'UMR DICE de l'Université d'Aix-Marseille.

- *« Refaire de la démocratie une idée-force ? »*,
Dominique Rousseau, professeur émérite de droit public de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

- *« Préserver les élections des ingérences étrangères ? »*,
Romain Rambaud, professeur de droit public à l'Université Grenoble Alpes.

15h45-16h15 Débat avec la salle et pause

- *« Garantir le pluralisme de l'information ? »*,
Pauline Trouillard, chercheuse postdoctorale au CNRS.

- *« Restreindre l'activité politique des forces illibérales ? »*,
Chloë Geynet-Dussauze, maîtresse de conférences en droit public à Sciences Po Lille.



Jeudi 28 janvier 2027

9h30 - Partie 3 : Préparer l'État à l'émergence d'un pouvoir illibéral ? Protéger les contre-pouvoirs

Sous la présidence de David Fonseca, maître de conférences en droit public à l'Université Évry Paris-Saclay

- *« Renforcer l'indépendance du Conseil constitutionnel ? »*,
Thibaut Larrouturou, professeur de droit public à l'Université Évry Paris-Saclay.
- *« Renforcer l'indépendance des juridictions judiciaires ? »*,
Diane Roman, professeure de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre du CSM.
- *« Renforcer l'indépendance des juridictions administratives ? »*,
Florian Poulet, professeur de droit public à l'Université Évry Paris-Saclay.

10h45-11h15 **Débat avec la salle et pause**

- *« Sanctuariser la fonction publique ? »*,
Sylvain Niquège, professeur de droit public à l'Université de Bordeaux.
- *« Accroître le rôle de l'opposition parlementaire ? »*,
Benjamin Fargeaud, professeur de droit public à l'Université de Lorraine.
- *« Étendre aux universités la protection de l'État de droit ? »*,
Anna Glazewski, maîtresse de conférences en droit public à l'Université de Strasbourg.

12h30-14h30 **Débat avec la salle et pause déjeuner**



14h30 - Partie 4 : Préparer l'État à l'émergence d'un pouvoir illibéral ? Mieux encadrer les pouvoirs constitués

Sous la présidence de Hugues Rabault, professeur de droit public à l'Université Évry Paris-Saclay

- *« Garantir l'exécution des jugements nationaux ? »*,
Nicolas Chifflot, professeur de droit public à l'Université de Strasbourg, doyen de la faculté de droit, président de l'Association française de droit administratif.

- *« Renforcer l'encadrement des régimes d'exception ? »*,
Xavier Dupré de Boulois, professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

- *« Réformer le droit de grâce pour une République un peu moins monarchique ? »*,
Marie-Anne Cohendet, professeure de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (EDS, IRJS).

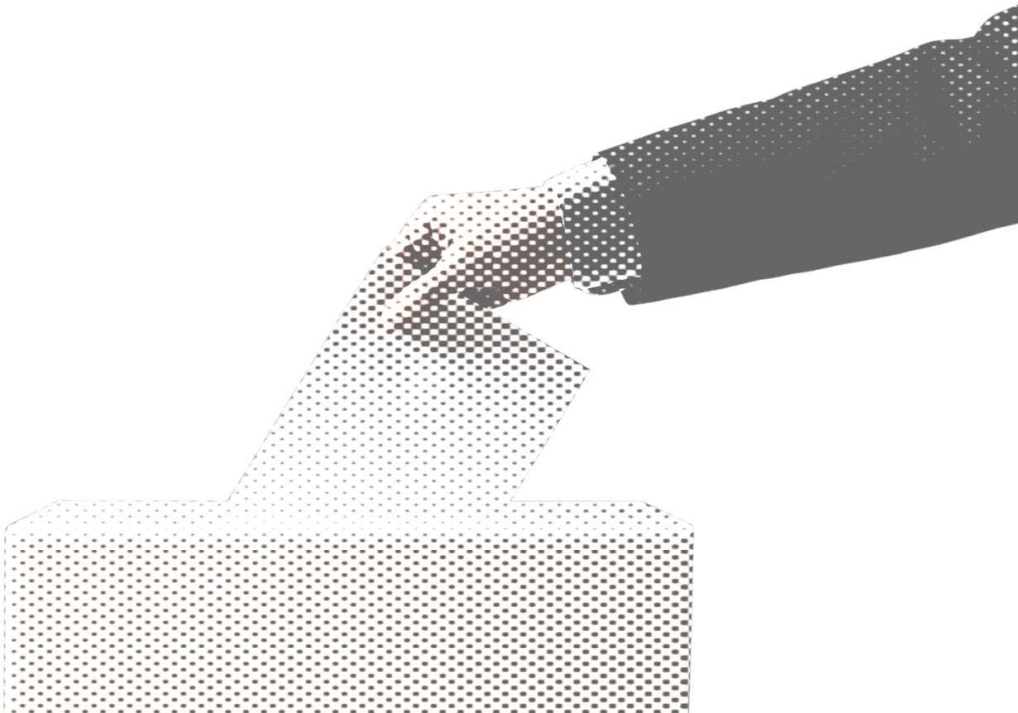
15h45-16h15 **Débat avec la salle et pause**

- *« Repenser les voies de révision de la Constitution ? »*,
Agnès Roblot-Troizier, professeure de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

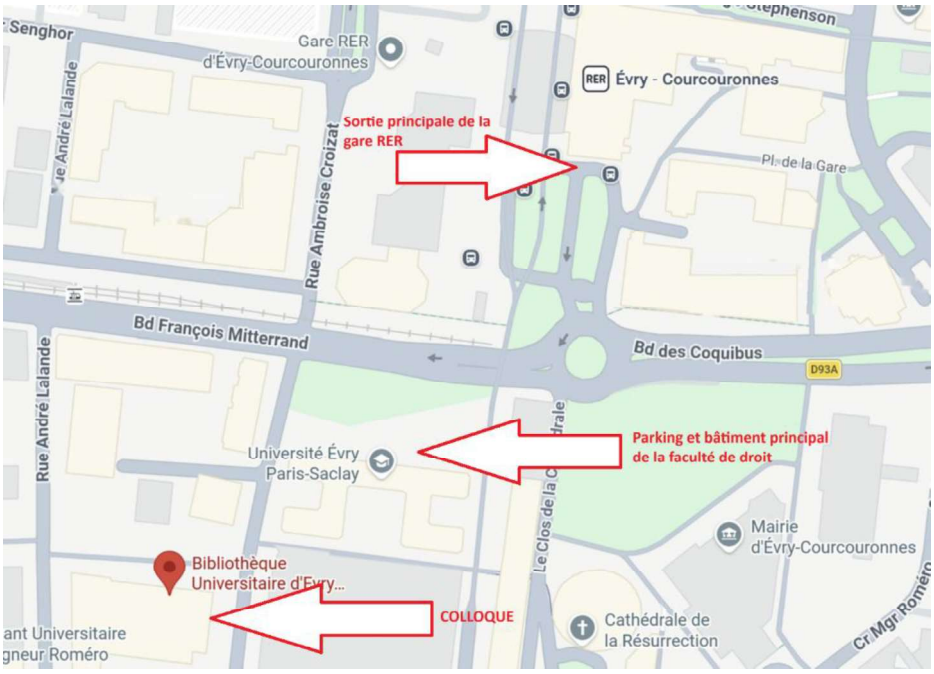
- *« Conditionner davantage le recours au référendum ? »*,
Bertrand-Léo Combrade, professeur de droit public à l'Université de Poitiers.

17h00 - CONCLUSIONS

- **Julien Bonnet**, professeur de droit public à l'Université de Montpellier, président de l'Association française de droit constitutionnel.



PLAN D'ACCÈS UFR DROIT ET SCIENCE POLITIQUE – UNIVERSITÉ D'ÉVRY



MOYENS D'ACCÈS

SNCF

Depuis Paris-Gare de Lyon : **RER D** direction Corbeil-Essonnes ou Malesherbes.

ATTENTION : Prendre les trains qui desservent la gare « Évry-Courcouronnes Centre ».

Voiture personnelle

À partir de Paris, prendre l'autoroute A6 direction Lyon.

À proximité de Ris Orangis, continuer sur la N104, puis prendre la sortie 36 Évry-Courcouronnes. À partir de la N104, suivre la direction Évry-Courcouronnes.

Stationnement

- possibilité de stationner sur le parking extérieur du bâtiment Ile-de-France de l'Université sous réserve de places disponibles : se signaler à la barrière d'accès.
- les environs de l'Université sont payants (horodateurs).

ASSISTER AU COLLOQUE

En présentiel

Entrée libre et gratuite.

En distanciel

Via Teams, au lien suivant :